

CONCOURS DE PROJETS ET CONCOURS D'IDEES EN PROCEDURE SELECTIVE
DOCUMENT DE SELECTION – DOCUMENT 1.0

NOUVEAU MUSEE CANTONAL DES BEAUX-ARTS – PÔLE MUSEAL ET CULTUREL

SITE DES HALLES CFF AUX LOCOMOTIVES – LAUSANNE
20.07.2010





Localisation du site des halles CFF aux locomotives

1	PRÉAMBULE	4
1.1	Mot du président du Conseil d'Etat	4
1.2	Le Musée cantonal des Beaux-Arts à Lausanne – son histoire, son avenir.	5
1.3	Un pôle muséal et culturel sur le site des halles CFF à Lausanne	6
1.4	Situation urbaine	7
1.5	Aspects patrimoniaux	8
1.6	Objectifs du concours de projets et du concours d'idées	8
2	PROCÉDURE SÉLECTIVE / PARTICIPANTS	10
2.1	Sélection des équipes	10
2.2	Conditions de participation	10
2.3	Renonciation à concourir	10
2.4	Incompatibilité	10
2.5	Equipes de mandataires	11
2.6	Inscription à la procédure sélective / visite du site	11
2.7	Critères d'appréciation des dossiers de candidature	12
2.8	Documents remis pour la procédure sélective	14
2.9	Documents demandés pour la procédure sélective	14
2.10	Modalités de remise des dossiers de candidature à la sélection	14
3	CLAUSES RELATIVES AU DÉROULEMENT DU CONCOURS	16
3.1	Organisateur – Maître de l'ouvrage	16
3.2	Genre de concours et type de procédure	16
3.3	Législation applicable	16
3.4	Objet et importance du concours	16
3.5	Suite du concours	17
3.6	Calendrier – délais	17
3.7	Anonymat - variantes	18
3.8	Critères d'appréciation du concours de projets et du concours d'idées	18
3.9	Jury	19
3.10	Distinctions	20
3.11	Propriété et droits d'auteur	20
3.12	Bases réglementaires	20
3.13	Litiges	20
3.14	Dispositions finales	20
4	PROGRAMME RÉSUMÉ DU CONCOURS DE PROJETS ET DU CONCOURS D'IDÉES	23
4.1	Programme du concours de projets	23
4.2	Programme du concours d'idées: musées candidats au pôle muséal et culturel	23

1 PREAMBULE

Un lieu anciennement dédié aux machines de transport, les locomotives, à l'écart de la ville active se tourne vers les arts et la vie. Une enclave de grande taille, méconnue et oubliée du développement urbain, est réintégrée au tissu urbain et reconnectée aux flux des passants. Le „milieu“ d'une ville étagée dans la pente entre lac et coteau allie à l'interface trépidant des transports le calme d'un quartier de musées.

Voilà le défi que le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) relèvent en faisant le pari d'implanter un pôle muséal et culturel de grande ampleur sur un site industriel.

Il s'agit aujourd'hui de réaliser la première étape de cette mutation : par le biais d'un concours de projets, un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) que les habitants de ce canton attendent depuis près de vingt ans verra le jour. Alors que le développement à long terme du pôle muséal et culturel fait l'objet d'un concours d'idées.

1.1 Mot du président du Conseil d'Etat

Moins de deux ans après l'échec du projet de « Bellerive », l'invitation à la présélection pour le concours de projets du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts et pour le concours d'idées du pôle muséal et culturel est sur le point d'être lancée.

Sous l'impulsion du Conseil d'Etat, un site d'exception au cœur de Lausanne et à la croisée des axes de transport européen a été trouvé. Trois partenaires, le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et les CFF, ont unis leurs forces pour que le site des halles aux locomotives accueille, à l'horizon 2016, un musée des Beaux-Arts, première étape d'un pôle muséal et culturel en devenir.

Ce nouveau projet suscite beaucoup d'espairs, de l'enthousiasme même. Toutes celles et ceux qui ont pu visiter le site ont apprécié ses potentialités urbanistiques et culturelles. Le Grand Conseil, notre parlement, ne s'y est pas trompé en plébiscitant le crédit d'étude disponible sous: <http://www.bicweb.vd.ch/communiqu.aspx?pObjectID=342849>.

C'est maintenant à vous, les concepteurs, d'entrer en lice. Comme dans tout concours, vous devrez convaincre vos pairs et les membres non-professionnels du jury par votre proposition, vos solutions innovatrices et votre maîtrise du projet, afin de concevoir un musée tourné aussi bien vers la sauvegarde du passé que vers la création à venir. Comme dans tout concours, vous devrez de plus garder à l'esprit les désirs du maître de l'ouvrage.

Plus encore que les autorités, c'est le peuple vaudois que vous devrez convaincre, et tout autant séduire.

Dans tout projet, il vaut mieux savoir à qui l'on a affaire, permettez-moi donc de vous dresser un portrait succinct et forcément subjectif de ce Canton et de ses habitants.

Le Canton est fier de son passé et a confiance dans l'avenir. Il souhaite un musée qui lui permette de conserver et de présenter son patrimoine dans les meilleures conditions. Il demande également un projet avec une identité forte qui lui permette de s'inscrire dans la création contemporaine.

Il est attaché à la formation et à la culture. Il dispose sur son territoire d'un réseau très dense de formation à tous les niveaux. Il veut que son musée s'y intègre, qu'il soit tout à la fois un lieu de formation culturelle et un ferment pour la création artistique.

Le Canton fait preuve d'ouverture. Il accueille des personnes et des entreprises du monde entier. Il abrite le siège du Comité international olympique et héberge plus de 50 fédérations et associations sportives. Il est bien conscient que son offre culturelle participe de son attrait et de son rayonnement. Les habitants du canton visitent régulièrement les grandes institutions culturelles européennes et comptent inscrire leur musée dans ce paysage.

Les citoyens et citoyennes de ce Canton sont francs et demandent en retour le respect de la parole donnée. Si le projet répond à leurs attentes, si ses enjeux et ses propositions leurs sont

clairement expliqués – cela, c'est notre travail – ils répondront par leur adhésion pleine et entière comme il l'ont fait pour le métro lausannois. Le budget de 75 millions devra être tenu.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes exigeants et le défi est à la hauteur de vos compétences et de vos talents.

La parcelle sur laquelle vous avez à travailler dépasse les besoins du seul Musée cantonal des Beaux-Arts. Les partenaires du projet, mentionnés plus haut, auraient pu l'accompagner de logements ou de surfaces commerciales mais ils ont préféré un pari fort : réserver l'ensemble du périmètre à la culture.

Ce pôle muséal et culturel fait l'objet du concours d'idées associé au projet. A ce stade, il s'agit de laisser mûrir les idées, propositions et postulations, dont deux vous sont présentées dans ce document, à l'occupation de ce pôle avant qu'elles ne deviennent, dans des étapes successives, des projets à leur tour.

Dans le cadre de ce concours, votre tâche ne consiste pas à dresser des plans ou des planifications, mais à laisser des possibles et créer des ouvertures sur un pôle dont l'image est encore, et volontairement, incertaine.

1.2 Le Musée cantonal des Beaux-Arts à Lausanne – son histoire, son avenir.

La « pré-histoire »

En 1808, l'aquarelliste vaudois Abraham-Louis-Rodolphe Ducros propose la création d'une Ecole de dessin et la mise à disposition, à des fins d'étude, de sa collection personnelle constituée d'œuvres italiennes du XVII^e et XVIII^e siècle, ainsi que de ses propres aquarelles. Ducros mourra sans que ses vœux se réalisent. Sa collection sera acquise par l'Etat de Vaud en 1816, constituant « les fonds primitifs » de la collection lausannoise.

En 1822, le peintre vaudois Louis Arlaud consacre une partie de sa fortune à la construction d'un bâtiment assez vaste pour accueillir non seulement une Ecole de dessin mais aussi un Musée digne du rôle pilote que le Canton de Vaud entend jouer dans la Confédération. Le Musée Arlaud est inauguré en 1841 et il expose, outre la collection de Ducros, des œuvres françaises et italiennes offertes par l'artiste, son premier directeur.

Un siècle au Palais de Rumine

Le musée actuel est logé au deuxième étage du Palais de Rumine, édifice de style néo-Renaissance florentine édifié en 1904 grâce à un legs de Gabriel de Rumine sur la place de la Riponne, dans le centre historique de la Ville de Lausanne. Le Palais abrite aujourd'hui également les collections de zoologie, de géologie et d'archéologie, le musée monétaire, une partie de la Bibliothèque cantonale et universitaire ainsi que le Parlement cantonal.

Le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) à Rumine a été inauguré en 1906. En 1924, suite à d'importants legs, son directeur Emile Bonjour préconise le transfert du musée hors du Palais de Rumine en raison du manque d'espace pour les expositions et le stockage des œuvres. Au cours des décennies, il devient de plus en plus apparent qu'au Palais de Rumine, la visibilité du MCBA et son accessibilité sont fortement réduites. L'architecture ne permet aucune modularité des salles et aucune flexibilité du parcours. De plus, les conditions climatiques et de sécurité sont précaires. Et finalement, les services publics (atelier pédagogique, cafétéria et shop, salle de projections et de conférences) dont dispose tout musée moderne font défaut. Dans ce contexte, le potentiel de développement et le rayonnement souhaité du Musée au niveau romand, suisse et international sont compromis. Par manque d'espace et de structures muséographiques et techniques adéquates, le MCBA ne peut mettre en valeur le patrimoine, méconnu du public, que constituent ses collections permanentes.

En 1991, le Conseil d'Etat décide le déménagement du MCBA hors du Palais de Rumine. Cette décision sera ratifiée par le Grand Conseil en 1994. Le crédit pour un premier concours d'architecture sur une parcelle des rives du Lac Léman (Bellerive), lancé en 2004 (cf. catalogue «

Concours international d'architecture pour le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne », 2005 Lausanne, ISBN 2-940027-49-8), est refusé fin 2008 par le peuple vaudois par voie de référendum, principalement pour des raisons de localisation (« on ne bétonne pas les rives du lac ! »). Une procédure de recherche d'un nouveau site, entreprise par l'Etat immédiatement après l'échec du projet de Bellerive, a abouti fin 2009 au choix du site des halles aux locomotives CFF à l'ouest de la gare de Lausanne.

L'avenir

En 1906, le MCBA a été placé au centre des savoirs de l'époque (arts, sciences, industrie, université etc., tous réunis au Palais de Rumine). Aujourd'hui, il doit évoluer au cœur de la société. Le site des halles CFF lui fournira la possibilité de se repositionner de manière claire et forte, de se créer enfin une identité spécifique. Le projet présente un double défi : il s'agit d'abord de construire un musée satisfaisant à toutes les normes de sécurité et de climat dans une zone ferroviaire en activité (les exemples de la Hamburger Kunsthalle et du Museum Ludwig à Cologne montrent que ceci est tout à fait possible) ; il s'agit ensuite de rendre visible un endroit inconnu du public et de participer à la restructuration d'un quartier de la ville. Le projet de réaffectation culturelle de ce site industriel possède donc un potentiel immense : la proximité immédiate d'une gare appelée à s'agrandir et à se transformer à moyen terme, la position centrale non seulement par rapport à la ville de Lausanne et au trafic régional, mais aussi dans le réseau des grands axes ferroviaires européens, constituent un atout formidable pour un musée qui entend jouer une fonction de carrefour dans les réseaux de la culture, du patrimoine, du savoir, de l'éducation. Le MCBA correspondra parfaitement à la philosophie d'une institution fondée sur l'ouverture : ouverture sur le monde et ouverture à tous.

1.3 Un pôle muséal et culturel sur le site des halles CFF à Lausanne

Alors que l'espace urbain est rare, le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et les CFF font le pari visionnaire de réserver à la culture un espace industriel de 21'000 m² caché au cœur de la capitale. L'ambition ? Créer un véritable quartier nouveau pour la capitale, à côté de la gare, en plein centre urbain. Un quartier vivant et de rencontre entre les artistes et les visiteurs, associant espaces extérieurs et intérieurs d'exposition, prolongeant les musées avec des espaces de rencontre.

La première étape, à savoir la construction du MCBA, fait l'objet de ce concours de projets et, déjà, quelques pistes se dégagent pour la suite. Deux institutions muséales lausannoises, le Musée de l'Elysée (www.elysee.ch) et le MUDAC (www.mudac.ch) feraient de très bons musées candidats pour rejoindre, à terme, le MCBA. Ces institutions sont considérées comme piste de réflexion, sans que cela puisse exclure d'autres possibilités muséales et culturelles le moment venu.

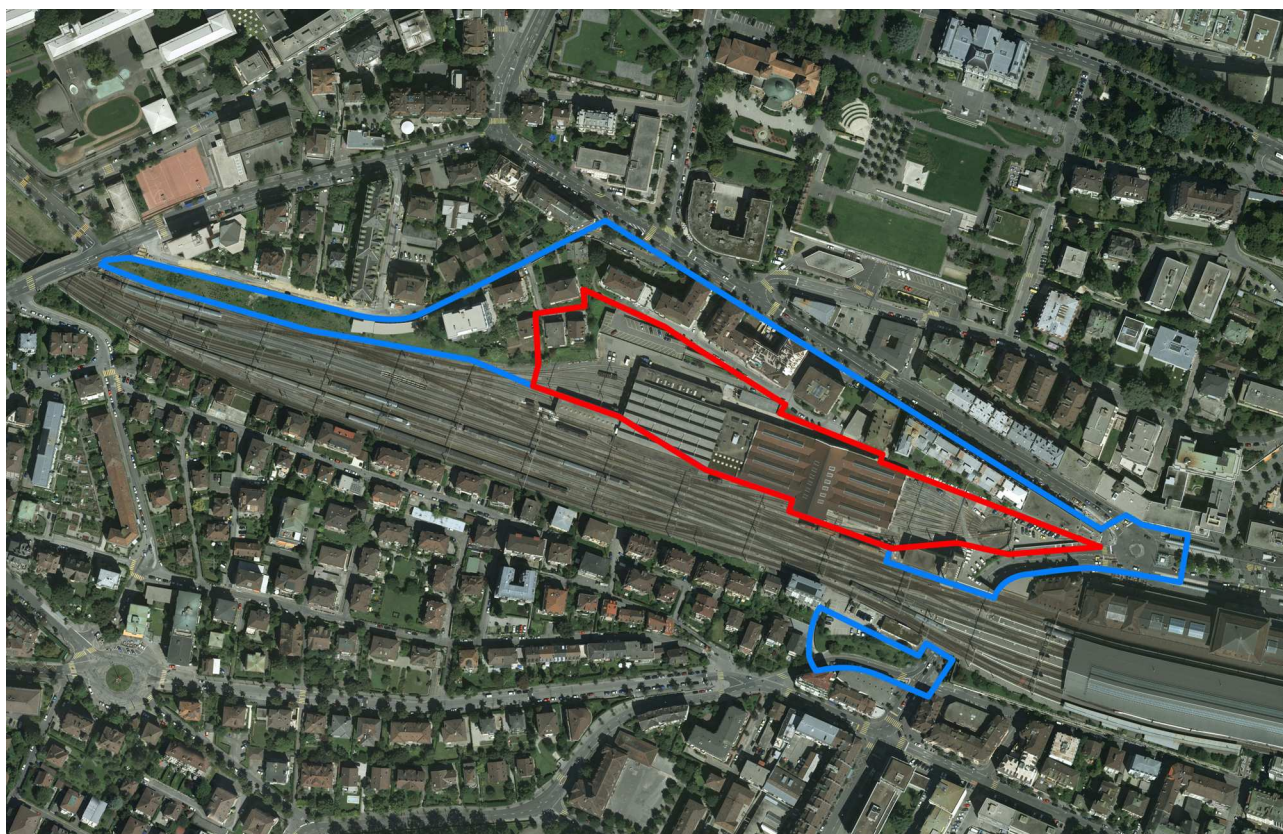
Des synergies possibles

L'analyse de ces deux institutions laisse à penser qu'il existe un potentiel de mutualisation de certains espaces, équipements techniques et ressources humaines avec le MCBA: équipements et locaux techniques, espaces d'accueil et de vente et ressources humaines. Et si l'on peut envisager le potentiel d'un tel ensemble sur le plan de l'organisation d'événements et de la communication, chaque musée doit conserver et amplifier sa visibilité au travers de son identité graphique et de sa communication, tout en l'inscrivant dans celle du pôle muséal et culturel.

Dans le cadre du concours d'idées, il s'agit d'imaginer ces synergies et de penser le MCBA dans un ensemble plus vaste et en devenir. Le MCBA doit disposer d'interfaces de mobilité, de communication et d'échanges. Le pôle muséal et culturel doit être conceptualisé en rhizomes.

1.4 Situation urbaine

Périmètres du concours de projets et du concours d'idées



----- Périmètre du concours de projets et du concours d'idées env. 21'000 m²

----- Périmètre de réflexion

Développement ferroviaire de la gare de Lausanne

L'Arc lémanique connaît une croissance importante dans les trafics Grandes Lignes et RER depuis l'introduction de l'offre Rail 2000 en décembre 2004. D'ici à 2030, la demande pourrait plus que doubler. Pour y répondre, les Cantons de Vaud et de Genève, l'Office fédéral des transports et les CFF se sont engagés, dans une première phase, à doubler l'offre en places assises du trafic Grandes Lignes avec la circulation de trains à deux étages plus longs et à introduire la cadence au quart d'heure sur les réseaux RER au cœur des agglomérations de Lausanne et de Genève.

Les études horaires, les réflexions stratégiques et les concepts de maintien de la substance ont mis en évidence les objets à construire dans une première phase pour assainir la situation actuelle du nœud de Lausanne et permettre le développement de l'offre envisagée. Il s'agit, pour le périmètre de la gare uniquement, des projets principaux suivants :

- le maintien de la substance avec le renouvellement des installations de sécurité (dont en particulier l'enclenchement situé dans le poste directeur) et la mise en conformité des installations ferroviaires;
- l'augmentation de la capacité de la ligne Lausanne-Renens avec la réalisation d'une 4^{ème} voie et d'un saut-de-mouton;

- l'augmentation de la capacité de la gare de Lausanne avec le prolongement des quais à 420 mètres, l'amélioration des accès aux trains et la modification des têtes de gare Est et Ouest.

1.5 Aspects patrimoniaux

Le choix du site de la gare de Lausanne pour accueillir MCBA puis, dans une étape ultérieure, le pôle muséal et culturel est hautement significatif de l'importance dévolue aujourd'hui à la réhabilitation de sites urbains dont l'activité obsolète appelle de nouveaux usages, de nouveaux développements. Une nouvelle strate historique culturelle et publique s'ajoutera à celle, industrielle et ferroviaire, existante. Ce processus de modification d'un site caractéristique du paysage lausannois devra s'inscrire dans un respect des substances historiques, témoins matériels et culturels à mettre en valeur par ce nouveau défi urbanistique et architectural.

Réalisé en 1911, le dépôt des locomotives de la gare de Lausanne témoigne de la phase de consolidation et de rationalisation du réseau ferroviaire fédéral suisse qui suit le rachat des compagnies pionnières par la Confédération. Sa situation en fait un équipement important en Suisse romande, spécialement remarquable. La volumétrie, la spatialité et la matérialité de la construction d'origine sont non seulement encore présentes, mais présentent des qualités de conservation remarquables.

L'ouvrage est inscrit sur la liste de l'inventaire des monuments historiques depuis le 26 juin 1996. La note 2 qui lui a été attribuée signifie qu'il s'agit d'un bâtiment d'importance régionale et qu'il possède une valeur de classement. À ce titre, il doit être conservé dans sa forme et dans sa substance. De cas en cas, des modifications peuvent être envisagées pour autant que celles-ci n'en altèrent pas le caractère. Le respect des éléments caractéristiques de son identité permettra de proposer ponctuellement des transformations, des ajouts ou des suppressions partielles dignes d'une mise en valeur signifiante du monument.

L'environnement forme ici avec la construction un ensemble qui mérite d'être sauvegardé et mis en valeur conjointement et en référence à l'ouvrage bâti lui-même. La valeur historique de ce site tient autant à l'affirmation du plateau horizontal constitué par l'installation ferroviaire qu'à son entité formelle étirée. Cette composante morphologique caractéristique de la topographie lausannoise est ici amplifiée par l'activité ferroviaire déployée sur ce lieu qui devient support d'une nouvelle affectation publique.

Avec l'implantation du MCBA, suivi d'un pôle muséal et culturel sur ce site, les caractéristiques et la forte identité du dépôt des locomotives de 1911 constituent une articulation et un point de référence pour les nouvelles constructions et les nouveaux usages du lieu. Au projet patrimonial de réhabilitation du bâtiment s'ajoute ici celui de conserver la valeur des vides présents sur le site et de renforcer l'accompagnement du monument par de nouveaux ouvrages de très grandes qualités non seulement architecturales, mais avant tout urbaines. Mettre en valeur le bâtiment, c'est construire, par un nouveau projet urbain cohérent, une relation significative aux valeurs du site et des ouvrages conservés.

1.6 Objectifs du concours de projets et du concours d'idées

Culturels et sociétaux

Culture et société sont indissociables, leurs enjeux sont communs. La culture constitue un élément fondamental de toute société. Le soin que l'on apporte aux richesses patrimoniales et à la dynamique de la vie culturelle est constitutif et directement proportionnel à la bonne santé démocratique d'une communauté telle que la nôtre.

L'ambition exprimée au travers du projet de nouveau MCBA et de la vision d'un pôle muséal et culturel constitue à cet égard un objectif précis : celui de privilégier le contenu au bénéfice du plus large public ; celui également de susciter au fil du temps dans le MCBA et sur le site de manière générale, l'émergence d'une vie artistique et culturelle foisonnante ; faire de ce site, à terme, un

véritable « quartier » dynamique fréquenté par le plus grand nombre, où chacune et chacun se sentent en familiarité.

Il convient donc que le fonctionnement du MCBA, et, plus largement, du futur pôle muséal et culturel, réponde aux exigences les plus fortes de celles et de ceux qui auront à le gérer et qui sont en charge du patrimoine qui y sera conservé, étudié et mis en valeur. Ultérieurement, la conception et l'organisation générale de l'ensemble devront favoriser harmonieusement les mouvements de la vie quotidienne ; donner envie aux gens les plus récalcitrants ; donner à chacune et à chacun le sentiment d'appropriation des lieux ; mais aussi savoir exprimer l'ambition inédite du projet et susciter la légitime fierté de toute une communauté. En faire l'emblème culturel du canton de Vaud et au-delà, par sa capacité à se distinguer sur le plan international.

Architecturaux et fonctionnels

Les expositions changent, les gens passent ; le musée reste. Ecrin ou simple contenant, le musée est le révélateur des œuvres, l'étendard des valeurs et des croyances d'une époque, le stock d'une société. Un cadre volontairement neutralisé dissimule des techniques complexes sans que rien ne vienne déranger l'alchimie entre l'espace et ce qui est exposé.

Un musée est particulier et marquant lorsque la symbiose du lieu et du contenu est réalisée.

Sur le site des halles CFF le caractère du lieu porte la trace du développement industriel intense du début du 20^{ème} siècle et la présence d'un témoin bâti de qualité. La terrasse artificielle bordée d'un grand mur ouverte sur le lac lui confère un caractère unique et spécifique.

L'enjeu du concours consiste à proposer un projet de qualité avec une image forte, une réponse précise aux besoins muséaux, une prise en compte stricte de la cible financière et une attention au développement durable.

Financiers

L'intégration, dès les prémices du projet, de la cible financière fixée à CHF 75 millions, est un objectif du maître de l'ouvrage. L'enjeu est de taille sachant que le site n'est pas vierge et que la présence du patrimoine bâti et des infrastructures ferroviaires rendent la tâche complexe. Une attention extrême sera portée par le jury aux réflexions et moyens proposés par les concurrents afin de réaliser cet ambitieux défi. Une réflexion particulière devra donc être portée par les concurrents d'une part sur l'organisation des espaces de manière à réduire le rapport entre surface utile et surface de plancher et, d'autre part, sur le choix de la matérialisation.

Développement durable

Le futur projet devra répondre par une mise en oeuvre équilibrée des 3 piliers du développement durable: social, environnemental et économique :

- il devra être accessible et ouvert à l'ensemble de la société vaudoise et internationale, un musée est par essence un pont entre les générations passées et futures, les bâtiments du MCBA et du futur pôle muséal et culturel devront en être la représentation architecturale et matérielle;
- la mise en oeuvre et l'exploitation du complexe muséal se réaliseront avec un souci constant de minimiser l'impact environnemental et de consommation d'énergie, le standard MINERGIE-P-ECO ou l'équivalent est exigé. Le contexte particulier existant comportant des risques de pollution et d'immissions, toutes les mesures seront prises pour en réduire l'impact;
- outre le respect de la cible financière fixée pour sa construction, les coûts de maintenance, d'exploitation et d'entretien doivent être maîtrisés dans une perspective à long terme.

2 PROCEDURE SELECTIVE / PARTICIPANTS

2.1 Sélection des équipes

Sur la base des critères d'aptitude fixés, le jury sélectionnera 15 à 20 équipes.

Le présent concours ne s'adresse pas exclusivement à des équipes avec une grande expérience dans la construction de musées. Des groupements avec une expérience dans des projets d'envergure et surtout faisant preuve de grande qualité peuvent également être sélectionnés pour une participation au concours. Afin d'assurer la relève, le maître de l'ouvrage envisage en particulier de sélectionner 3 équipes qui ne répondront pas forcément en tous points aux exigences formulées dans les critères de qualification.

2.2 Conditions de participation

Les participants doivent remplir l'une des deux conditions suivantes :

- être porteurs, à la date de dépôt du projet, du diplôme de l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (IAUG/EAUG), de l'Académie d'Architecture de Mendrisio, des filières d'ingénieurs et d'architectes des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne ou de Zurich (EPF), ou des Hautes Ecoles Spécialisées (HES/ETS), ou un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence;
- être inscrit, à la date de dépôt du projet, au Registre des Architectes et Ingénieurs REG A ou REG B de la Fondation Suisse du Registre des Ingénieurs, des Architectes et des Techniciens (<http://www.reg.ch/>), ou à un registre officiel professionnel étranger équivalent. Le cas échéant, les architectes, ingénieurs ou techniciens porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre professionnel étranger devront pouvoir apporter à la première réquisition la preuve de l'équivalence de leurs qualifications par rapport aux exigences suisses.

Dans le cas d'un groupement de bureaux associés, tous les associés remplissent les conditions de participation. Cependant, aucun d'entre eux ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142 portant sur les concours.

En outre, le concurrent doit pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que son bureau ou, le cas échéant, chacun des membres de l'association de bureaux, temporaire ou permanente, est à jour avec le paiement des charges sociales de son personnel et qu'il respecte les usages professionnels en vigueur pour sa profession. Ainsi, le concurrent en participant à la procédure, s'engage sur l'honneur, pour chacun de ses membres, au respect absolu des paiements de ses charges sociales obligatoires et d'être inscrit au registre du commerce ou sur un registre professionnel reconnu.

Le recours à des sous-traitants est soumis à l'approbation par le maître de l'ouvrage. Les sous-traitants éventuels doivent remplir les critères d'aptitude énoncés ci-dessus.

2.3 Renonciation à concourir

Les bureaux et leur personnel peuvent s'inscrire à la procédure que s'ils ne se trouvent pas en conflit d'intérêt avec un membre du jury, un suppléant, un expert ou un secrétaire de la procédure.

Pour le surplus, l'article 12.2 du règlement SIA 142 portant sur les concours est applicable. Pour davantage d'information, vous pouvez télécharger la directive éditée par la SIA (www.sia.ch), rubrique « Concours » → Lignes directrices → Document PDF « Conflits d'intérêt »).

2.4 Incompatibilité

Les prestataires externes suivants ont participé à la préparation du présent dossier :

- aspects règlementaires et légaux : Service d'urbanisme, Ville de Lausanne;
- urbanisme : GEA, Lausanne;
- mobilité : Transitec SA, Lausanne;

- environnement : Karakas & Français SA, Lausanne;
- sécurité : Hügli AG, Bern;
- ingénierie civile : Muttoni & Fernandez, Ecublens;
- relevé des bâtiments : Archéotech SA, Lausanne;
- risques OPAM : Ecoscan SA, Lausanne;
- assistance au maître de l'ouvrage : cBmM SA, Lausanne.

Leur participation au concours n'est pas admise.

Toutes les personnes et bureaux qui ont participé à la préparation et à l'organisation de la procédure, ainsi qu'aux démarches d'aide à la décision et à l'élaboration des documents de concours, qui ne sont pas autorisés par l'adjudicateur à participer au concours, sont informés qu'ils possèdent un devoir de réserve et de confidentialité sur les informations qu'ils détiennent. Ils ne peuvent donc pas transmettre des informations ou des documents à des tiers, qu'ils participent ou non à la procédure, sauf sur autorisation de la part de l'adjudicateur ou via ce dernier.

2.5 Equipes de mandataires

Il appartient aux concurrents de constituer des équipes pluridisciplinaires. Les conditions de participation de chaque membre sont identiques à celles fixées au chapitre 2.2. Chaque bureau ou association de bureaux ne peut participer qu'une fois. La constitution d'une communauté de mandataires selon le règlement SIA 112 est obligatoire.

Mandataires demandés pour la sélection

L'équipe comporte obligatoirement et uniquement les compétences suivantes :

- architecture (pilote);
- ingénierie civile.

Mandataires demandés pour le concours

Après la sélection, les équipes retenues devront s'adjoindre les compétences complémentaires des mandataires nécessaires à la planification technique de leur projet et s'adjoindre les compétences suivantes :

- ingénieurs CVSE

En plus et de façon facultative, les équipes pourront être complétées par les mandataires qu'elles estiment nécessaires au développement de leur projet. Il peut s'agir par exemple des compétences suivantes :

- muséographe
- paysagiste;
- spécialistes en sécurité;
- etc.

Les spécialistes non requis en phase de sélection sont invités à faire part de leur intérêt à concourir auprès des équipes qui auront été sélectionnées.

2.6 Inscription à la procédure sélective / visite du site

Les candidats doivent s'inscrire sur le site: www.simap.ch pour obtenir les documents du concours sous la rubrique "Concours MCBA - pôle muséal et culturel".

Visite du site

Le site n'étant pas libre d'accès, une visite unique et facultative sera organisée le :

17/8/2010 de 09:00 à 12:00.

Le formulaire d'inscription obligatoire, ainsi que le plan fixant le lieu de rendez-vous est téléchargeable avec les autres documents. Voir § 2.8.

2.7 Critères d'appréciation des dossiers de candidature

Le maître de l'ouvrage délègue la sélection des groupes de mandataires au jury. L'évaluation se fondera exclusivement sur les indications demandées et fournies par les candidats. Ceux-ci s'abstiendront de remettre tout document non demandé.

¹L'appréciation des dossiers par le jury, selon les critères énumérés ci-dessous, se fera globalement par tours successifs d'élimination. Il ne sera pas attribué de point ou de pondération à chaque critère.

Un examen préalable des dossiers sera effectué par le maître de l'ouvrage qui vérifiera les points suivants :

- respect des délais impartis;
- conformité du dossier aux exigences.

Le non respect des délais entraînera l'exclusion de la candidature.

Les documents non demandés, surnuméraires ou dans une langue autre que le français, seront écartés et ne seront pas évalués.

L'aptitude des candidatures à la participation au concours de projets est appréciée selon les critères suivants:

Modalité de sélection conforme aux décisions de justice suivantes:

¹ *Verwaltungsgericht des Kantons Zürich: VB.2005.00264*

Schweizerischen Bundesgerichts: 2P.14/2007 (03)

Critères	Libellé
Références	
Qualités des références présentées - 3 références max (dont au moins 2 de l'architecte) (3 pages A3 horizontales)	<p>Le maître de l'ouvrage désire que les références présentées illustrent de façon convaincante la capacité des candidats à répondre de façon qualitative au projet de musée et de ses extensions et en particulier aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • capacité à traiter des situations urbaines complexes; • qualités conceptuelles générales des références muséales ou qualités de projets de complexité similaire présentés; • expérience et capacité à intervenir dans un patrimoine de grande valeur; • capacité à réaliser des objets de grande qualité avec économie de moyens.
Compétences, qualifications et organisation de l'équipe	
Expériences des personnes clés et aptitudes organisationnelles de l'équipe (1/2 page A3 horizontale)	<p>Le mandant attend une grande expérience dans la réalisation de musées ou d'objets d'envergure comparables, ainsi que la capacité de conduire des groupes de mandataires pluridisciplinaires afin de garantir un management de projet de haute qualité en adéquation avec la complexité de la tâche à réaliser.</p> <ul style="list-style-type: none"> • qualifications et références des personnes clés affectées au projet; • organisation prévue par l'équipe pour la réalisation du projet.
Contribution au développement durable	
Contribution du soumissionnaire au développement durable (1/2 page A3 horizontale)	<p>Le mandant souhaite des mandataires une sensibilité et un engagement vis-à-vis du développement durable exemplaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • illustration, par des projets réalisés, de la capacité et de l'engagement des candidats à contribuer au développement durable. (piliers environnemental, social et économique)
Conformité et qualité du dossier	
Conformité du dossier et capacité d'expression	<ul style="list-style-type: none"> • appréciation générale du dossier en rapport aux éléments demandés et qualité générale de l'information

2.8 Documents remis pour la procédure sélective

- Doc 1.0 Document de sélection
- Doc 1.1 Fiche de candidature
- Doc 1.2 Inscription pour la visite du site
- Doc 1.3 Photographies du site et des bâtiments

Documents à télécharger à l'adresse: www.simap.ch

2.9 Documents demandés pour la procédure sélective

Les documents demandés seront imprimés 1 face sur papier en respectant les formats, l'ordre et le nombre demandé. Ils sont constitués des éléments suivants :

- A En **1 exemplaire**, une bannière sur papier de dimension 42.0 x 118.8 destinée à être affichée.
 Dans la partie supérieure de la bannière, apparaîtra à gauche les nom ou raison sociale de l'architecte et de l'ingénieur civil et à droite la mention " Nouveau Musée cantonal des Beaux-arts - pôle muséal et culturel".
 La bannière sera pliée au format A3 dans le sens de la longueur en laissant le A3 du haut visible une fois plié
- B En **2 exemplaires**, les 4 formats A3 sur papier impression recto
- C En **3 exemplaires**, non relié mais agrafé en haut à gauche le doc 1.1 complété
- D En **1 exemplaire**, gravé sur CD (Doc 1.8), les 3 fichiers suivants au format .pdf :
 - la bannière (nom du fichier: "votre raison sociale"_A)
 - les 2 pages A4 et les 3 pages A3 regroupées dans 1 seul fichier (nom du fichier: "votre raison sociale"_B)
 - le document 1.1 (nom du fichier: "votre raison sociale"_C)

Bannière

Expériences des personnes clés et aptitudes organisationnelles de l'équipe	Contribution du soumissionnaire au développement durable	1.4
Références 1		1.5
Référence 2		1.6
Référence 3		1.7

2.10 Modalités de remise des dossiers de candidature à la sélection

Les documents demandés au point 2.9 doivent parvenir sous pli fermé avec la mention "Concours MCBA - pôle muséal et culturel" **au plus tard** le :

Mercredi 8/9/2010 à 16:00h

à l'adresse suivante :

Concours MCBA - pôle muséal et culturel

Béatrice Ehlers, Notaire
 Rue Caroline 1
 Case postale 6035
 1002 Lausanne

Seule la date et l'heure d'arrivée du dossier feront foi. La date d'envoi ne sera pas prise en compte. Il est de la responsabilité des participants de prendre les mesures adéquates pour que l'acheminement de leur dossier se fasse dans les délais impartis.

Les documents envoyés ne seront utilisés que pour la sélection des équipes. Ils seront traités confidentiellement et ne seront pas retournés.

Aucun document transmis par voie électronique ne sera admis.

3 CLAUSES RELATIVES AU DEROULEMENT DU CONCOURS

Les éléments suivants s'appliquent aussi bien à la sélection qu'au concours de projets et au concours d'idées.

3.1 Organisateur – Maître de l'ouvrage

L'organisateur du concours est l'Etat de Vaud par son Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL) qui agit pour le compte du département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC).

Le Maître de l'ouvrage est :

Etat de Vaud
DINF - SIPAL
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

L'adresse pour tous les échanges de documents est :

"Concours MCBA - pôle muséal et culturel"
Béatrice Ehlers, Notaire
Rue de la Caroline
case postale 6035
1002 Lausanne

3.2 Genre de concours et type de procédure

Le concours pour le MCBA est un concours de projets d'architecture et d'ingénierie anonyme, à un degré en procédure sélective.

Lui est associé, pour le pôle muséal et culturel, un concours d'idées.

Le concours de projets et le concours d'idées seront jugés globalement. Un seul classement sera établi.

L'annonce officielle du concours est publiée dans la feuille des Avis Officiels du canton de Vaud ainsi que sur le site www.simap.ch. Un résumé sera publié dans la Feuille officielle suisse du commerce FOSC.

3.3 Législation applicable

Les lois, règlements et normes suisses sont applicables, en particulier la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) du 24 juin 1996, son règlement d'application du 8 octobre 1997, ainsi que le règlement sur les concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 - 2009.

Le concours est soumis aux Accords internationaux OMC sur les marchés publics.

La langue officielle de la procédure et de l'exécution des prestations est le français. Tous les documents doivent être impérativement rendus en français. Les documents remis dans une autre langue seront écartés.

3.4 Objet et importance du concours

Le concours pour le projet du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) et du pôle muséal et culturel, sur le site des halles CFF aux locomotives, doit offrir à l'institution du MCBA en priorité, un lieu de résidence à l'identité forte, une image de référence dans le tissu urbain qui se développera de manière à accueillir, en phases successives, d'autres institutions culturelles et devenir ainsi un quartier de ville accueillant, animé et séduisant en relation directe avec la plateforme de transit qu'est la gare de Lausanne.

Le concours comprend deux niveaux de réflexion. Le premier, qui correspond à un concours de projets, concerne l'implantation du MCBA et la réaffectation des halles CFF aux locomotives dont le programme des locaux comprend 8'090 m² de surface utile pour un budget arrêté à CHF 75 millions. Le second vise à imaginer le développement du pôle muséal et culturel sur le long terme. Il s'agit d'un concours d'idées dont le programme, donné à titre indicatif, est inspiré par les besoins des musées de l'Élysée et du Mudac et comprend 8'000 m² de surface utile.

3.5 Suite du concours

Pour la partie concours de projets, soit la réalisation du MCBA, le jury recommandera au maître de l'ouvrage le projet retenu et ses auteurs pour la poursuite des études et l'exécution.

Le maître de l'ouvrage entend confier le mandat d'études et de réalisation à l'architecte, à l'ingénieur civil et aux ingénieurs CVSE, auteurs du projet recommandé par le jury.

Les autres mandataires que l'équipe lauréate se sera adjointe et qui auront participé au projet lauréat, pourront être mandatés pour la suite des études, pour autant qu'ils aient pris part de façon significative au projet et s'ils peuvent attester de bonnes références.

Pour le concours d'idées qui a pour but d'obtenir des propositions de planification générale pour le développement futur du pôle muséal et culturel et du site, le lauréat n'a droit à aucun mandat.

Le maître de l'ouvrage se réserve toutefois la possibilité d'attribuer au lauréat un mandat d'étude pour cette planification ou de confier cette tâche à un autre mandataire.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas adjuger tout ou partie de la prestation, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication si :

- le lauréat ne dispose pas ou plus de la capacité suffisante sur les plans financier, économique, technique ou organisationnel pour l'exécution de l'œuvre (art. 20 RMP). Le lauréat aura dans ce cas la possibilité de suppléer à ce défaut de capacité en s'adjoignant un ou plusieurs sous-traitants de son choix avec lesquels il aura un lien contractuel. Il soumettra préalablement le nom du ou des sous-traitants au maître de l'ouvrage;
- les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités compétentes;
- les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'exiger, dans la mesure où cela ne trahit pas l'idée générale du projet et pour des raisons majeures qu'il justifiera, une adaptation du projet au-delà des recommandations du jury.

3.6 Calendrier – délais

Procédure sélective

Publication de l'appel à candidature	20/7/2010
Visite facultative du site (de 09:00 à 12:00 uniquement, cf document 1.2)	17/8/2010
Rendu des dossiers de candidature	8/9/2010
Notification du résultat de la sélection aux candidats	Octobre 2010

Concours de projets et d'idées

Visite du site, remise du cahier des charges, des documents et de la maquette	2/11/2010
Délai pour l'envoi des questions	27/12/2010
Réponses du jury aux questions	21/1/2011

Rendu des projets	7/4/2011
Rendu des maquettes	21/4/2011
Jugement	mai 2011
Remise des prix et vernissage de l'exposition	juin 2011
Exposition des projets	juin 2011
Adjudication du mandat (à titre indicatif)	été 2011

Planning d'intention pour la suite du processus

changement d'affectation du sol	2011 à 2012
études de projet	2011
demande d'autorisation	2012
demande de crédit d'ouvrage	2012
construction	2013 à 2016
mise en service	2016

Les délais de la procédure sélective, pour les questions et le rendu du projet devront impérativement être respectés. Les délais tiennent compte du temps nécessaire pour répondre aux exigences du programme du concours.

3.7 Anonymat - variantes

Le concours de projets et d'idées organisé à l'issue de la sélection se déroulera sous le couvert de l'anonymat.

La proposition de projets sous forme de variantes sera interdite.

3.8 Critères d'appréciation du concours de projets et du concours d'idées

Une proposition de concours sera exclue du jugement :

Si elle a été livrée en dehors du délai ou de manière incomplète dans ces parties essentielles, si elle est incompréhensible, laisse supposer des intentions déloyales ou si son auteur a enfreint la règle de l'anonymat.

Une proposition de concours sera exclue de la répartition des prix :

Si elle s'écarte des dispositions du programme sur des points essentiels.

Critères d'appréciation :

- la qualité de l'inscription du projet dans le tissu urbain et l'attention apportée aux aménagements extérieurs;
- la qualité muséale;
- l'architecture et les réponses apportées à la question patrimoniale;
- les qualités fonctionnelles et le respect du programme demandé;
- l'économie générale du projet tant du point de vue de la construction que de l'exploitation;
- l'attention portée sur les principes du développement durable;
- la pertinence de la proposition faite pour les étapes futures du pôle muséal et culturel.

Seront en particulier évaluées : la possibilité de réalisation par étapes, les possibles synergies entre les différentes entités, les éventuelles propositions de programme complémentaire, la cohérence générale de l'image finale du site.

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas à un ordre de priorité.

3.9 Jury

Le jury est constitué de :

Président :	M. Olivier Steimer, président de la Banque Cantonale Vaudoise
Vice président :	M. David Chipperfield, architecte
Membres non professionnels :	M. Daniel Brélaz, syndic de la Ville de Lausanne M. Pierre-Marcel Favre, éditeur M. Bernard Fibicher, directeur du MCBA M. André Hoffmann, administrateur de sociétés M. Pierre Keller, directeur de l'ECAL Mme Christine Salvadé, journaliste Mme Brigitte Waridel, cheffe de service du SERAC
Membres professionnels :	Mme Geneviève Bonnard, architecte EPFL, Monthey M. Patrice Bulliard, urbaniste (master en urbanisme à l'Université d'Oxford Brookes), chef du service d'urbanisme de la Ville de Lausanne Mme Stéphanie Cantalou, architecte cantonale du canton de Vaud EPFL, Lausanne M. Patrick Devanthéry, architecte EPFL, Carouge - Genève M. Francisco Aires Mateus, architecte diplômé de la Faculté d'architecture de l'Université Técnica de Lisboa, Lisbonne M. Aurelio Muttoni, ingénieur en génie-civil EPFZ, professeur EPFL, Lausanne M. Charles Pictet, architecte EAUG, Genève M. Laurent Staffelbach, architecte EPFL, CFF Immobilier, Berne
Suppléants non professionnels :	M. Bernard Decrauzat, président du comité exécutif MCBA Mme Silvia Zamora, municipale de la Ville de Lausanne
Suppléants professionnels :	Mme Deborah Saunt, architecte M. Philippe Pont, chef de Service du SIPAL
Spécialistes conseils connus à ce jour :	M. Jean-François Bodin, architecte muséographe M. Laurent Chenu, conservateur des monuments et sites du canton de Vaud M. Hartwig Fischer, directeur du Folkwang Museum, Essen M. Pierre Frey, historien de l'art M. M. Thomas Huber, artiste M. Christian Jelk, président VISARTE VD M. Fernandez, Muttoni & Fernández ingénieurs conseils M. Yves Roulet, chef de la section énergie, environnement et infrastructures, SIPAL M. Roland Bieri, Hügli AG, sécurité M. Jean-Luc Spertini, CFF Infrastructures

Accompagnement procédure : M. Christian Bridel, cBmM SA architecte
M. Alain Dayer, chef de projet SIPAL
Mme Dominique Mottaz, secrétariat SIPAL
Mme Elisabeth Wermelinger, coordinatrice SERAC

Selon l'art. 10.4 du règlement SIA 142, la majorité des membres du jury sont des professionnels dont la moitié au moins sont indépendants du Maître de l'ouvrage.

Les suppléants participent à toutes les séances et, s'ils ne sont pas appelés à remplacer un membre du jury, ont une voix consultative. Les experts ont une voix consultative. L'organisateur, sur requête du jury, se réserve le droit de faire appel à d'autres experts. Le cas échéant, les spécialistes-conseils choisis ne seront pas en conflit d'intérêt avec un des concurrents.

3.10 Distinctions

La somme globale des prix, mentions et indemnités pour le concours de projets et d'idées s'élève à :

575'000.- CHF HT.

La somme globale a été calculée conformément aux directives, édition de juillet 2009, de la commission des concours de la SIA.

Elle tient compte de la particularité de la procédure de concours et des prestations à fournir par les différents bureaux. Elle a été approuvée par la commission des concours de la SIA.

Les prix, ainsi que les éventuelles mentions et indemnités ne sont distribués qu'à l'issue du jugement.

3.11 Propriété et droits d'auteur

Les documents des projets admis au jugement deviennent propriété de l'Etat de Vaud, la propriété intellectuelle restant réservée.

3.12 Bases réglementaires

La participation à la procédure sélective et au concours implique, pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent document et du programme du concours, des réponses aux questions, ainsi que du règlement SIA 142 édition 2009.

3.13 Litiges

Les appréciations du jury sont sans appel.

Les décisions du maître de l'ouvrage sont susceptibles de recours dans les 10 jours à la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud.

3.14 Dispositions finales

Le présent document a été approuvé à la date du document figurant en première page.

L'attestent :

Pour le maître de l'ouvrage

M. Philippe Pont chef de service SIPAL

Pour le jury

M. Olivier Steimer	président du jury
M. David Chipperfield	architecte
M. Daniel Brélaz	syndic de la Ville de Lausanne
M. Pierre-Marcel Favre	éditeur
M. Bernard Fibicher	directeur du MCBA
M. André Hoffmann	administrateur de sociétés
M. Pierre Keller	directeur de l'ECAL
Mme Christine Salvadé	journaliste
Mme Brigitte Waridel	cheffe de service du SERAC
Mme Geneviève Bonnard	architecte EPFL, Monthey
M. Patrice Bulliard	urbaniste, Ville de Lausanne
Mme Stéphanie Cantalou	architecte cantonale du canton de Vaud, Lausanne
M. Patrick Devanthery	architecte EPFL, Carouge – Genève
M. Francisco Aires Mateus	architecte, Lisbonne
M. Aurelio Muttoni	ingénieur en génie-civil, professeur EPFL, Lausanne
M. Charles Pictet	architecte EAUG, Genève
M. Laurent Staffelbach	architecte EPFL, CFF Immobilier, Berne
M. Bernard Decrauzat	président du comité exécutif MCBA
Mme Silvia Zamora	municipale de la Ville de Lausanne
Mme Deborah Saunt	architecte
M. Philippe Pont	Chef de Service du SIPAL

Les signatures des membres du jury se trouvent sur les documents originaux en mains de l'organisateur.

Pour la Commission SIA 142/143

La Commission des concours d'architecture et d'ingénierie de la Société suisse des ingénieurs et des architectes certifie que la présente sélection est conforme au règlement SIA 142 édition 2009.

M. Michel Kaeppli

4 PROGRAMME RESUME DU CONCOURS DE PROJETS ET DU CONCOURS D'IDEES

Voici un résumé succinct du programme du concours de projets et d'idées qui doit encore être affiné et précisé dans les semaines à venir. Il est donc donné à titre indicatif uniquement.

4.1 Programme du concours de projets

Résumé des surfaces utiles du MCBA

No		m ²	total m ²	commentaires
Secteurs internes :			3170	
1100	Personnel	490		Bureaux Autres espaces administratifs
1200	Services internes	2150		Ateliers Livraison Infrastructure muséographique Réserves
1300	Locaux techniques	530		
Secteurs publics :			4920	
1400	Espaces publics	3740		Hall d'accueil Exposition permanente Expositions temporaires
1500	Services publics	1180		Librairie Restauration Auditoire Service de médiation Bibliothèque
Total surface utile (SU) MCBA			8090	

4.2 Programme du concours d'idées: musées candidats au pôle muséal et culturel

Résumé des surfaces utiles du musée de l'Elysée

No		m ²	total m ²	commentaires
Secteurs internes :			2790	
2100	Personnel	570		
2200	Services internes	1920		
2300	Locaux techniques	300		
Secteurs publics :			2010	
2400	Espaces publics	1500		
2500	Services publics	510		
Total surface utile (SU) musée de l'Elysée			4800	

Résumé des surfaces utiles du Mudac

No		m ²	total m ²	commentaires
Secteurs internes :			1415	
3100	Personnel	365		
3200	Services internes	850		
3300	Locaux techniques	200		
Secteurs publics :			1785	
3400	Espaces publics	1550		
3500	Services publics	235		
Total surface utile (SU) Mudac			3200	

Surface utile (SU) selon la norme SIA 416